

5.4

Avis d'intention des assujettis et
autres avis

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

LA COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE GORE

Avis d'intention de procéder aux opérations suivantes :

Changement d'autorité de réglementation du domicile

Changement de forme juridique

Changement de son nom

Conformément à l'article 148 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ c. A-32.1 (« LA »), **LA COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE GORE (« GORE »)**, qui détient l'autorisation d'exercer au Québec l'activité d'assureur, a donné avis faisant état de son intention de procéder aux opérations suivantes :

1. La continuation de son existence en société mutuelle du Québec;
2. Sa transformation subséquente en société par actions sous participation mutuelle au sens de l'article 197 de la LA;
3. Le changement de son nom pour celui de :

La Compagnie d'assurance Gore

Le siège de l'assureur est situé au :
252 Dundas Street North
Cambridge (Ontario) N1R 5T3

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») procédera au réexamen de l'autorisation de Gore en raison de ces opérations. La décision sera publiée au Bulletin.

Pour plus d'information concernant cet assureur, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'AMF à l'adresse suivante :

[Registre – Assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie | AMF](#)

Le 9 octobre 2025

LA COMPAGNIE MUTUELLE D'ASSURANCE GORE

Avis d'octroi d'une autorisation pour étendre les activités

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») autorise La Compagnie mutuelle d'assurance Gore (nom utilisé au Québec par Gore Mutual Insurance Company) à exercer au Québec,

l'activité d'assureur dans les catégories supplémentaires « assurance aviation », « assurance contre l'incendie » et « assurance maritime ».

L'autorisation de La Compagnie mutuelle d'assurance Gore est assortie de la restriction suivante :

- Les activités dans toutes les catégories sont limitées à la réassurance.

Cette décision fait suite à une demande d'autorisation pour étendre les activités en vertu des articles 30 et suivants de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1.

Pour plus d'information concernant cet assureur, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'AMF à l'adresse suivante :

<https://lautorite.gc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Le 9 octobre 2025

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

Desjardins

Avis d'intention de procéder à une fusion

Conformément à l'article 30.2 de la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*, RLRQ, c. I-13.2.2, les institutions de dépôts autorisées suivantes donnent avis de leur intention de fusionner le 1^{er} janvier 2026 :

	Institutions de dépôts autorisées fusionnantes	Personne morale issue de la fusion	Lieu du siège envisagé de la personne morale issue de la fusion
1	Caisse Desjardins du Sud de la Chaudière	Caisse Desjardins du Cœur-de-la-Beauce <i>Fusion ordinaire</i>	10555, boulevard Lacroix Saint-Georges (Québec) G5Y 1K2
	Caisse Desjardins des Sommets de la Beauce		
2	Caisse Desjardins de Port-Cartier	Caisse Desjardins du Cœur-de-la-Côte-Nord <i>Fusion ordinaire</i>	8, boulevard des Iles, Port-Cartier (Québec) G5B 2J4
	Caisse Desjardins de l'Énergie et des Ressources naturelles		

	Institutions de dépôts autorisées fusionnantes	Personne morale issue de la fusion	Lieu du siège envisagé de la personne morale issue de la fusion
3	Caisse Desjardins de Charlevoix-Est	Caisse Desjardins de Charlevoix <i>Fusion ordinaire</i>	130, rue John-Nairne, La Malbaie (Québec) G5A 1Y1
	Caisse Desjardins du Fleuve et des Montagnes (Charlevoix)		
4	Caisse Desjardins de Châteauguay	Caisse Desjardins du Sud-Ouest de la Montérégie <i>Fusion ordinaire</i>	235, Chemin de la Haute-Rivière Châteauguay (Québec) J6K 5B1
	Caisse Desjardins de l'Ouest de la Montérégie		
	Caisse Desjardins de Beauharnois		
5	Caisse Desjardins du Complexe Desjardins	Caisse Desjardins du Centre-Ville-de-Montréal <i>Fusion ordinaire</i>	5, Complexe Desjardins, bureau 226, C. P. 244, succursale Desjardins Montréal (Québec) H5B 1B4
	Caisse Desjardins du Quartier-Latin de Montréal		
6	Caisse Desjardins du Nord de L'Islet	Caisse Desjardins du Grand-L'Islet <i>Fusion ordinaire</i>	339, boul. Nilus-Leclerc L'Islet (Québec) G0R 2C0
	Caisse Desjardins du Sud de L'Islet et des Hautes-Terres		
7	Caisse Desjardins du Nord du Lac-Saint-Jean	Caisse Desjardins des Grandes-Cultures-du-Lac <i>Fusion ordinaire</i>	1200, boulevard Wallberg Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 1H1
	Caisse populaire Desjardins des Plaines boréales		
8	Caisse Desjardins de Mont-Tremblant	Caisse Desjardins du Grand-Mont-Tremblant <i>Fusion ordinaire</i>	470, rue Charbonneau Mont-Tremblant (Québec) J8E 3H4
	Caisse Desjardins de la Rouge		

Sur réception de la demande de permission de fusion et des pièces qui doivent y être jointes, l'Autorité des marchés financiers (« AFM ») procède au réexamen des autorisations de ces institutions de dépôts.

Pour plus d'information concernant ces institutions de dépôts autorisées fusionnantes, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'AMF à l'adresse suivante :

<https://lautorite.gc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Le 9 octobre 2025